

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Ethepron 6S
- **Code du produit:** 6862, 6863
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit PC27** Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Phytorégulateur
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Schneiter AGRO AG
Industrie Birren 30
CH-5703 Seon
- **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** TOX Info Suisse, Zürich, Telefon 145 oder 044 251 66 66 (24h)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H312 Nocif par contact cutané.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07, GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P391 Absorber les déversements.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ou

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 1)

P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· **3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

CAS: 16672-87-0	éthéphon	51,8%
EINECS: 240-718-3	☒ Acute Tox. 3, H311; ☒ Skin Corr. 1C, H314; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332, EUH071	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Remarques générales:**

Ne jamais administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette/la fiche de données de sécurité).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

Amener la personne concernée à l'air frais

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures souillés.

Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Enlever si possible les lentilles de contact éventuellement présentes. Poursuivre le rinçage. Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche à l'eau.

Immédiatement boire de l'eau en abondance (si possible avec charbon médicinal).

NE PAS faire vomir, sauf sur avis du médecin ou du centre de traitement des intoxications.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'antidote connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 2)

Eau pulvérisée, poudre sèche, sable, mousse, dioxyde de carbone (CO₂)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Cl₂

- **5.3 Conseils aux pompiers**

Ne pas pénétrer dans le compartiment coupe-feu sans équipement de protection suffisant, y compris une protection respiratoire.

- **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhale les gaz d'explosion et d'incendie. Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Tenir les personnes non autorisées à l'écart. Isoler le lieu de l'accident. Éviter tout contact avec le produit déversé ou les surfaces contaminées.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

Éviter le rejet dans l'environnement.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ramasser mécaniquement et éliminer dans des récipients appropriés conformément à la section 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Se laver les mains et les autres parties exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le lieu de travail. La zone de traitement doit être bien aérée et ventilée afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des locaux bien ventilés.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Durée maximale de stockage : 2 ans

Conserver à température ambiante. > 0°C.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 3)

Protéger contre le gel.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour les gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition > 65°C, par ex. EN 14387 type A).

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Les gants recommandés sont en : Caoutchouc nitrile (0,38mm d'épaisseur)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité avec protection latérale (lunettes à monture) (p. ex. EN 166).

· **Protection du corps:**

Porter des vêtements de protection standard (phytosanitaire) pendant les traitements/manipulations avec le produit (CE 93 0120).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 4)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	105,5 °C
· Température d'auto-inflammation	530 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	1,7
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	0 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,277 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 5)

· Explosibles désensibilisés	néant
------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par contact cutané.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	1,564 mg/kg (rat) (Wert bezieht sich auf den Wirkstoff) 3,022 mg/kg (rat) (Der Wert ist berechnet.)
Dermique	LD50	1,902 mg/kg (rat) (Der Wert ist berechnet.) >983 mg/kg (rat) (Der Wert bezieht sich auf den Wirkstoff.)
Inhalatoire	LC50	6,3 mg/l (rat) (Der Wert ist berechnet.) LC50/4h 3,26 mg/l (rat) (Der Wert bezieht sich auf den Wirkstoff.)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Non sensibilisant (cochon d'Inde)
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR -

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

16672-87-0 éthéphon

EC50/14d	>1,6 mg/l (<i>L. gibba</i>)
EC50/48h	>85 mg/l (<i>daphnia magna</i>) >85 mg/l (<i>daphnia magna</i>)
LC50	>1,4 mg/l (<i>selenastrum capricornutum</i>)
LC50/120h	>1,5 mg/l (<i>Kieselalge</i>) (Algen) >1,8 mg/l (<i>Anabaena flos-acquae</i>)
LC50/72h	20,9 mg/l (<i>Süsswasseralge</i>) (Algen)
LC50/96h	123,6 mg/l (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) >100 mg/l (<i>Cyprinus carpio</i>)
NOEC	43 mg/l (<i>pimephales promelas</i>) 67 mg/l (<i>daphnia magna</i>)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne pas laisser les restes de produit s'écouler dans les canalisations. Remettre les restes de produit et les emballages vides à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination.

La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre les restes de produits phytosanitaires pour élimination à un centre de collecte communal, à un centre de collecte pour déchets spéciaux ou au point de vente.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3265

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethepron 6S

(suite de la page 7)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA		3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (éthéphon), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (2-chloroethylphosphonic acid)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG		
· Classe · Étiquette		8 Matières corrosives. 8
· IATA		
· Class · Label		8 Matières corrosives. 8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA		III
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:		Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):		Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):		Attention: Matières corrosives. 80
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Code de restriction en tunnels		5L (E)
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)		5L
· "Règlement type" de l'ONU:		UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ÉTHÉPHON), 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 8)

- **Pictogrammes de danger** GHS05, GHS07, GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/oder

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t

- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- | |
|--|
| · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II |
|--|

Aucun des composants n'est compris.

- | |
|-----------------------------------|
| · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 |
|-----------------------------------|

- | |
|--|
| · Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) |
|--|

Aucun des composants n'est compris.

- | |
|--|
| · Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT |
|--|

Aucun des composants n'est compris.

- | |
|---|
| · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues |
|---|

Aucun des composants n'est compris.

- | |
|---|
| · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers |
|---|

Aucun des composants n'est compris.

- | |
|---|
| · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. |
|---|

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- **Service établissant la fiche technique:** Schneiter AGRO AG

- **Contact:** Département de la sécurité des produits

(suite page 10)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 20.11.2025 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 20.11.2025

Nom du produit: Ethephon 6S

(suite de la page 9)

- **Date de la version précédente:** 20.11.2025

- **Numéro de la version précédente:** 5

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 1C

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR